

1. LA SITUATION

Nombre de collégiens ne trouvent pas sens à leur présence en classe ou ne disposent pas des « codes » pour comprendre ce que l'on attend d'eux. Trop de jeunes rejettent à travers le collège le symbole d'une société dans laquelle ils doutent de pouvoir trouver une place. L'expérience montre qu'il ne suffit pas de mettre tous les élèves dans une même structure pour créer spontanément de la réussite.

Placé à la période charnière de construction des individus que constitue l'adolescence, le collège cristallise les difficultés et les contradictions. Il est confronté à la brutalité des politiques budgétaires qui dégradent les conditions d'étude des élèves, à l'empilement de dispositifs qui se gardent bien de traiter la question essentielle de leur entrée dans les apprentissages et à l'assouplissement de la carte scolaire qui renforce la polarisation sociale et scolaire des établissements.

Depuis plusieurs années, émergent des propositions passéistes fondées à la fois sur le retour à une orientation précoce pour une partie des élèves et sur le mythe d'un avatar de l'école fondamentale censée garantir des bases à ceux qui n'auraient pas « vocation » à poursuivre des études au-delà de la scolarité obligatoire. Le ministère pose les premières pierres des « écoles du socle commun » (cf. fiche n° 7) : accompagnement personnalisé en 6^{ème} pouvant être dispensé par des professeurs des écoles, polyvalence à travers le développement de l'EIST¹ en 6^{ème} et 5^{ème}...

Conditions de travail dégradées, injonctions incessantes qui alourdissent leur charge de travail et dénaturent leurs métiers, les personnels sont confrontés à de lourdes difficultés professionnelles qui génèrent découragement et colère. La grande majorité d'entre eux a toutefois confiance dans « l'éducabilité de tous ».

2. L'ANALYSE DU SNES

Au lieu de proposer une culture large, ouverte et commune à tous, **LE « SOCLE COMMUN » RÉDUIT LE NIVEAU D'ÉDUCATION D'UNE PARTIE DE LA JEUNESSE**, aggravant de façon structurelle les inégalités existantes et les difficultés scolaires ; il justifie de fait une individualisation des parcours scolaires basée sur le credo d'aptitudes, de talents ou de « mérites » différents, et dessine un collège à plusieurs vitesses.

L'expérimentation d'une évaluation en français et mathématiques en fin de 5^{ème}, de l'ouverture de « 3^{ème} prépro » en LP risquent de légitimer **L'ÉVICTION PRÉCOCE DU COLLÈGE POUR UNE PARTIE DES JEUNES** :

- dispositifs d'alternance DIMA² qui entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté ;
- possibilité de signer un contrat d'apprentissage sous certaines conditions si le jeune a 15 ans au cours de l'année civile (*loi Cherpion du 28 juillet 2011*).

Les **CONTRATS D'OBJECTIFS** qui instituent le pilotage du système par la « performance » soumettent les collèges, sans moyens, à une obligation de résultats qui pervertit la notion même d'évaluation : en témoigne **LA MASCARADE D'ÉVALUATION CONSTATÉE À LA SESSION 2011 DU DNB**, avec le LPC (livret personnel de compétences) et les conditions de l'épreuve d'histoire des arts.

Le **TRIPTYQUE AUTONOMIE/CONTRACTUALISATION/EXPÉRIMENTATION**, particulièrement fort dans les collèges ÉCLAIR (cf. fiche n° 6), vise à pousser les établissements à déroger aux règles nationales en matière pédagogique et d'organisation (horaires, programmes, rythmes scolaires...) et de gestion des personnels (missions, recrutements...).

¹ enseignement intégré de science et technologie

² dispositif d'initiation aux métiers en alternance

3. LES PROPOSITIONS DU SNES POUR ASSURER UNE VÉRITABLE DÉMOCRATISATION DU COLLÈGE

LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES NE NAISSENT PAS AU COLLÈGE mais elles s'y révèlent de façon plus aiguë. Une fusion de l'école primaire et du collège est un leurre qui consacre le renoncement à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré.

LE COLLÈGE DOIT RESTER ANCRÉ AU SECOND DEGRÉ DONT IL CONSTITUE LA PREMIÈRE ÉTAPE. Mais pour permettre à tous les jeunes de s'approprier des savoirs exigeants et émancipateurs - qui les aident à grandir, à se construire en tant qu'individus et citoyens libres et épanouis, dotés de jugement et d'esprit critique - et qui ouvrent sur des poursuites d'études après la 3^{ème} dans l'une des 3 voies du lycée, il est urgent, en jouant sur tous les leviers à la fois, de **LUI REDONNER LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS DE SON FONCTIONNEMENT** :

- En lieu et place du socle, le SNES propose de mettre en débat les contours et l'ossature d'**UNE CULTURE COMMUNE LARGE, OUVERTE, DIVERSIFIÉE, ACCESSIBLE ET MOBILISATRICE POUR TOUS LES ÉLÈVES**, qui articule les disciplines les unes aux autres, qui permette le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité, la maîtrise des langages. Cela implique notamment d'en finir avec la hiérarchie des disciplines et de transmettre une culture plus sensible à la formation humaine et plus en prise avec les pratiques culturelles de notre siècle.

- C'est d'abord dans la classe que l'on doit tenter de résoudre les difficultés, inhérentes à l'acte d'apprendre. Cela suppose de donner aux enseignants les moyens de **DIVERSIFIER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES**, de prévenir les échecs en apportant très tôt aux élèves l'aide et le soutien dont ils ont besoin : réduction des effectifs des classes, travaux de groupes, dédoublements, co-interventions, dispositifs d'aide à tous les niveaux...

- Il faut mettre fin aux ghettos scolaires et **REPENSER UNE CARTE SCOLAIRE AVEC L'OBJECTIF DE VISER PARTOUT LA MIXITÉ SOCIALE** dans des établissements à taille humaine (600 élèves maximum).

- **LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS DOIT ÊTRE REPENSÉE** pour les aider à mieux identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages et à acquérir les clés d'un enseignement qui lève les implicites et fasse sens pour les élèves.

- Dans tous les collèges, **DES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES COMPLÈTES** doivent avoir les moyens de travailler ensemble à la réussite et au bien-être de tous les jeunes, de construire et de mettre en oeuvre collectivement un projet d'établissement qui respecte les horaires et programmes nationaux, les missions et statuts des personnels... Les situations particulières doivent être prises en compte par des dotations spécifiques au-delà de ce qui doit être commun à tous les établissements.

Voir l'appel pour redonner un avenir au collège, publié à l'issue du colloque des 5 et 6 avril 2011 (www.snes.edu - rubrique le SNES en campagne/collège).